

Les fonds à capital garanti: sécurité ou illusion?

Les fonds à capital garanti offrent à l'investisseur la garantie de retrouver à l'échéance l'argent qu'il a investi initialement. Cette sécurité absolue est rassurante mais il y a un revers à la médaille... Ces fonds présentent moins bien quand les marchés sont porteurs et les frais ne sont pas minces.

Les fonds à capital garanti représentent un quart du marché des fonds en Belgique. A la fin 2006, le montant total investi dans ces fonds s'élevait à 43,3 milliards d'euros. La popularité de ces fonds est liée à leurs caractéristiques propres. D'abord, la garantie de retrouver au minimum sa mise de départ, ou une part substantielle de celle-ci. Ensuite, le lien avec la Bourse, proposé par la plupart de ces fonds, qui permet de tirer profit d'une éventuelle hausse des marchés d'actions.

PETITE NOMENCLATURE

Il existe différents types de fonds à capital garanti. La plupart d'entre eux offrent une protection à 100%, mais certains proposent une garantie partielle (par exemple

90%). Ces fonds ont toujours une date fixe d'échéance. La durée de la plupart des fonds s'échelonne de 2 à 8 ans. L'éventuelle plus-value dépend de l'évolution des valeurs sous-jacentes. Ces valeurs sous-jacentes peuvent être un indice boursier, un panier d'actions, un taux d'intérêt ou un cours de change. La structure d'un fonds peut aussi varier considérablement. On peut distinguer 3 grandes catégories. Les **fonds classiques** se contentent de regarder les actifs sous-jacents le jour de l'échéance pour déterminer une éventuelle plus-value. Si ces sous-jacents ont augmenté de x% au jour de l'échéance, l'investisseur se verra gratifié d'une plus-value de x%.

La deuxième catégorie est formée par les **fonds à cliquets**: ces fonds ne prennent pas seulement en compte la valeur au jour de l'échéance, mais aussi les diverses évolutions au cours de la durée de vie du fonds. Ils accordent une plus-value dès que la valeur sous-jacente atteint un certain niveau, quelle que soit son évolution par après.

La troisième catégorie est constituée des **fonds de type «avancé»**, qui veulent regarder au-delà de l'évolution des sous-jacents. Ces fonds font souvent appel à des options «exotiques» et font souvent dépendre la plus-value d'une condition «tout ou rien». Mais cette division sommaire en 3 catégories n'est pas étanche. Les variétés de construction sont quasi infinies.

LA BOUTEILLE À ENCRE

Conséquence de cette variété: l'offre est extrêmement large. Depuis début 2004, ce sont pas moins de 1.000 fonds à capital garanti qui ont été lancés sur le marché belge. C'est plus de la moitié du total des fonds qui ont été mis sur le marché. Résultat: les investisseurs n'y voient plus très clair, et la construction des fonds s'apparente pour beaucoup à une bouteille à encre.

Mais il y a encore d'autres inconvénients. D'abord, la garantie ne vaut qu'au jour de l'échéance (et pas au cours de la durée de vie du fonds). Elle est donc peu flexible. Si

une crise boursière a lieu à ce moment-là, vous en serez pour vos frais. Cela fait une sacrée différence avec les fonds d'actions traditionnels, dont vous choisissez le moment de vente. Ensuite, protection de capital ne signifie pas protection du pouvoir d'achat. Et sur une durée de 8 ans, l'inflation peut considérablement amenuiser votre mise de départ. Avec un taux de 2%, votre investissement de départ de 1.000 euros ne vaudra déjà plus que 850 euros après 8 ans. Tenez-en compte. Enfin, la protection du capital a un coût. Des études démontrent que, dans un marché haussier, les fonds avec garantie de capital prestent moins bien que leurs sous-jacents. En conclusion, on peut dire des fonds à capital garanti qu'ils ont leur place dans un portefeuille diversifié, mais il faut tenir compte de leurs faiblesses, et ne pas leur donner trop de poids. Surtout si vous êtes un investisseur à long terme...◇

Peter Van Maldegem

Retrouvez les autres articles de notre série sur www.lecho.be/risquerendement